

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2016/03/22-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 mars 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : concession de logement

Le conseil d'administration approuve l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service au bénéfice de Madame Marcelle GAUCI. Le tableau annexé à la présente délibération précise les caractéristiques du logement concerné.

Cette délibération est adoptée par 32 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 22 mars 2016

Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MARS 2016

Attribution concession de logement NAS

Site	Type de concession	Ancien bénéficiaire	Nouveau Bénéficiaire	Caractéristiques du logement	Adresse	Date d'effet
Faculté de Médecine Campus Timone	Nécessité Absolue de Service (profil gardiennage)	M. GAUCI Charles	Mme GAUCI Marcelle	Appartement de type 4 de 98 m ²	Bld Paul Dramard 13015 MARSEILLE	18/04/2016